



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fêtes

Question écrite n° 63305

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt de l'aide à l'organisation de fêtes traditionnelles. De nombreuses fêtes sont en effet organisées selon des traditions locales dans d'innombrables pays sur le territoire français. Ces animations locales se déroulent le plus souvent dans une atmosphère conviviale, et permettent la réunion d'une population autour d'un événement fédérateur. Ces fêtes, telles que la « Patate feest » d'Esquelbecq, ou la fête des ânes d'Escragnolles, concernent l'ensemble du territoire. Il apparaît donc essentiel de contribuer à aider au maintien de ces manifestations qui sont parfois en voie de disparition, faute de ressources financières suffisantes dans bien des cas. Il lui demande en conséquence quels crédits elle envisage de consacrer au soutien à ces manifestations populaires, et ce en vue de la préparation de la future loi de finances.

Texte de la réponse

Les musiques et danses traditionnelles bénéficient d'un soutien du ministère de la culture et de la communication (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) depuis 1990 au travers des centres de musiques et danses traditionnelles existant dans 11 régions, y compris Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces centres financés par l'Etat et les collectivités territoriales, interviennent dans les domaines de la recherche et de la documentation, de la formation et également dans celui de la diffusion et de la création en favorisant l'organisation de spectacles, de festivals et en apportant des conseils de programmation. Le montant global des subventions accordées par l'Etat à ces 11 centres est de 7 MF auxquels il convient d'ajouter 1,5 MF accordés à la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, organisme chargé de coordonner et de mettre en réseau l'ensemble des centres et associations qui oeuvrent dans ce secteur et qui y adhèrent. La politique de l'Etat en faveur du maintien et du développement de ces pratiques et expressions traditionnelles ou inspirées de la tradition est par conséquent tout à fait dynamique et bien présente dans les préoccupations de la ministre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63305

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3759

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5776